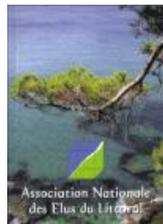


La qualité de l'eau représente un enjeu important pour les collectivités littorales et le prochain forum mondial de l'eau qui se tient à MARSEILLE du 12 au 17 Mars prochain nous invite à y réfléchir tous ensemble.



Ce 6ème forum de l'Eau (réuni tous les 3 ans) est organisé par la France, la ville de Marseille et le Conseil Mondial de l'Eau et devrait rassembler au cours de cette semaine de réunions et de conférences 25 000 participants venus du monde entier. Intitulé cette année 2012 « le temps des solutions », ce forum vise à trouver des réponses aux problèmes liés à l'eau et déjà identifiés lors des précédentes rencontres.

De nouvelles collectivités devraient signer le Pacte d'Istanbul pour l'Eau, accord non contraignant invitant maires et élus des collectivités locales du monde entier à s'engager dans des actions en faveur de l'eau et de l'assainissement.

Pour nous, élus et responsables des collectivités du littoral, la préservation de la qualité de l'eau est une préoccupation quotidienne, que nous avons souvent traitée dans ces pages au cours des précédentes années puisque l'ANEL avec l'A.N.M.S.C.C.T et grâce à l'appui du ministère de l'Ecologie, s'est lancée dans la certification de la démarche qualité des eaux de baignade. De nombreuses communes se sont déjà mobilisées et ont engagé des efforts considérables pour réaliser les objectifs qui nous sont fixés, dans des délais désormais très serrés. Nous devons poursuivre nos efforts pour la santé de nos concitoyens et des touristes qui fréquentent nos plages et, au-delà, pour viser la qualité de l'eau des rivières et de tous les rejets qui vont à la mer. Nous devons veiller à la qualité de l'eau de mer et aux activités littorales qui impactent cette qualité : elle est essentielle pour la qualité des produits de la mer qui font la réputation de nos ports de pêche et des professionnels de la mer ; elle contribue, sur le plan environnemental, à préserver nos richesses marines et souvent côtières, la zone littorale étant riche de biodiversité comme les scientifiques ne cessent de nous le rappeler.



Nous avons cette responsabilité et des outils pour l'exercer et intégrer toutes les politiques sectorielles liées à l'usage de l'eau (SDAGE, PLU, SCOT). Nous sommes d'ailleurs actuellement invités, au sein des nouveaux conseils maritimes de façades et de bassins, à nous investir aux côtés de l'Etat et des acteurs maritimes, dans le plan d'action pour le milieu marin (PAMM), issu de la Directive européenne qui prévoit que tous les Etats membres s'engagent à atteindre « le bon état écologique du milieu marin » en 2020, en s'appuyant sur une connaissance approfondie de l'état du milieu marin par sous-région marine, dès 2012.

Cet enjeu est ambitieux et nous ne le réussissons qu'ensemble en conjuguant nos efforts avec les collectivités des mêmes bassins versants puisque l'on sait que 80 % des pollutions marines viennent de la terre. Il faut donc que les élus du littoral soient présents dans les C.M.F. précités et dans le futur Conseil National de la Mer et des Littoraux.

VIE DE L'ANEL

1ères Assises Nationales des Risques Naturels à BORDEAUX, les 19 et 20 janvier 2012

Plusieurs élus de l'ANEL, Jean-Louis LEONARD, député-maire de CHATELLAILLON-PLAGE, Renaud LAGRAVE, président du GIP littoral aquitain, Christian GAUBERT, maire de LANTON, Jean François RAPIN, maire de MERLIMONT et Jean-Michel DAVID, maire de LACANAU, sont intervenus au cours de l'Atelier «**Gestion du littoral : quelles stratégies d'aménagement des territoires soumis aux risques littoraux d'érosion côtière et de submersion marine ?** », piloté par l'ANEL et le GIP littoral Aquitain.



L'ANEL remercie les élus présents et les intervenants qu'elle avait sollicités et qui ont permis d'enrichir les débats : **Catherine BERSANI**, inspecteur général de l'Equipement, expert LittOcean, Jean FAVENNEC, représentant d'EUCC France et ancien ingénieur de l'ONF, **Guyhem FERAUD**, président de la FNHPA et Frédéric UHL, chef du bureau du littoral et du domaine public maritime naturel au ministère de l'Ecologie.

L'Atelier a permis aux nombreux participants d'échanger leurs expériences sur le partage des connaissances sur les aléas littoraux, les enjeux, la prévention des risques d'érosion et de submersions marines, les outils de planification (Programme d'Action de Prévention des Inondations-PAPI- Scot à volet maritime). L'ensemble des débats a donné lieu à une restitution le vendredi matin par la déléguée générale de l'ANEL, Christine LAIR.

Les élus ont insisté sur la spécificité du littoral, à distinguer du domaine fluvial. Ils ont également souligné l'importance de garantir l'accessibilité des connaissances pour les décideurs publics et privés, pour le grand public, et cela de manière intelligible afin de construire une culture du risque en direction de toutes les générations.

Les élus ont convenu qu'il fallait élaborer des stratégies locales, à l'échelle des bassins de risques, qui prennent en compte les particularités locales et intègrent les autres politiques, de l'eau, notamment. Ils ont également rappelé

leur attente d'une co-construction, avec l'Etat, d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Yvon BONNOT a participé au Bureau de l'AMF, le mercredi 25 Janvier. Le président de l'AMF, Jacques PELISSARD, lui a confirmé qu'il venait de signer **les listes des élus appelés à siéger pour le CNML, l'ANEL ayant transmis depuis septembre dernier des propositions de candidatures d'élus de métropole et d'Outre-mer.** Certaines candidatures, en dépit de leur intérêt, n'ont pu malheureusement être retenues pour le Conseil National de la Mer et des Littoraux, qui ne comptera que **19 membres titulaires et 19 membres suppléants, au titre des élus communaux et représentants d'EPCI.** Toutefois, les élus y seront représentés à 50% des membres selon le vote du Parlement et la loi Grenelle de l'Environnement.

L'arrêté de nomination devrait paraître prochainement et le CNML pourrait être installé fin mars 2012.

Carrefour des gestions locales de l'eau à RENNES, le 26 Janvier 2012 : Claude RENOULT, adjoint au maire de SAINT MALO, avait accepté d'y représenter Yvon BONNOT, dans le cadre d'un Atelier sur la directive cadre pour le milieu marin.

Colloque « Planète mer : un océan de richesses », le 26 janvier 2012, organisé par la Marine nationale, en partenariat avec l'Ifremer, le Forum du Futur et le Cluster maritime. Christine LAIR, Déléguée générale de l'ANEL et Charlène MONNIER, chargée de mission ont assisté à cette matinée de présentation du développement des technologies adaptées à la recherche des grands fonds marins, en matière de ressources alimentaires, minérales et énergétiques, et des possibilités envisagées par l'exploitation de ces ressources.

L'ANEL organise avec les experts de LittOcéan un atelier d'échanges d'expériences avec les représentants des communes qui ont déjà avancé dans l'élaboration d'un volet maritime de SCOT, le jeudi 16 février 2012, de 10h à 17h, à l'Assemblée Nationale. Quels enjeux pour les communes ? Comment intégrer les politiques et coordonner les projets ? Comment intégrer les divers échelons de territoires ? La variété des solutions concrètes (s'inscrire auprès de l'ANEL). Un compte-rendu en sera fait le mois prochain.

ACTUALITES DU LITTORAL

ENVIRONNEMENT et LITTORAL

Installation du Conseil maritime de façade Manche Est-Mer du Nord

Présidé par le préfet de région Haute-Normandie (le nouveau préfet, Pierre de BOUSQUET prendra ses fonctions mi-février) et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, l'amiral Bruno NIELLY, le Conseil maritime de façade (CMF) « Manche Est-mer du Nord », qui correspond aux littoraux et espaces marins situés au droit des côtes des régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie et Basse-Normandie et le littoral associé, a été installé le 24 janvier 2012. Il devrait comprendre – membres, répartis en 5 collèges. Cette première réunion a été l'occasion de présenter la directive cadre de l'Union européenne portant sur la stratégie pour le milieu marin, **puisque les différents conseils maritimes de façades sont invités à donner un avis sur les éléments du Plan d'Action pour le Milieu Marin élaboré en application de cette directive. Le premier et le deuxième appel d'offres relatifs aux éoliennes en mer ont également été examinés.**

Meretmarine.com, 26 janvier 2012

Politique de prévention des inondations : avancées et perspectives

La directive européenne " inondations " est en cours de mise en œuvre avec **l'achèvement des évaluations préliminaires des risques d'inondation, qui devront être suivies par des concertations au niveau des bassins hydrographiques de métropole et d'outre-mer.** Objectif : choisir d'ici septembre 2012 des territoires à risque important d'inondations et rassemblant les plus forts enjeux pour lesquels des stratégies locales seront définies. Les départements d'outre-mer feront l'objet d'une attention particulière au vu des caractères spécifiques de leur climat, de leur géologie et de leur topographie.

Le plan "submersions rapides" est mis en œuvre : 303 communes identifiées comme devant faire l'objet en priorité d'un plan de prévention des risques littoraux; **159 de ces plans sont déjà prescrits. 14 PAPI**, représentant un coût total de 265 M€, avec un soutien de l'Etat via le fonds de prévention des risques naturels majeurs de plus de 91 M€, ont déjà été sélectionnés.

Enfin, le Gouvernement va soumettre à l'examen du Conseil d'Etat **un projet de loi portant réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles**, avec un volet visant à une meilleure incitation à la prévention des risques naturels, notamment des inondations.

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/la-politique-de-prevention-des-inondations>

Plan digues : risque d'inondation des marais salants

Les Salins du Midi s'apprentent à déposer un recours contre le Symadrem, syndicat mixte chargé de l'aménagement des digues du delta du Rhône. Une bonne partie des travaux de renforcement et d'élévation des digues destinés à renforcer la protection des riverains contre les inondations a déjà été réalisée dans le cadre du plan d'aménagement, mais **les aménagements complémentaires, qui prévoient d'araser la digue au sud de Salin de Giraud, auraient pour conséquences d'inonder les marais salants et de détruire le site.**

[Les Echos](#), mercredi 28 décembre 2011, p.5



La Région Languedoc-Roussillon : un acteur majeur de la lutte contre les inondations

Depuis 2004, la Région Languedoc-Roussillon est engagée dans **8 Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) élaborés à l'échelle des bassins versants, ainsi que dans le Plan Rhône et le Plan Loire.**

La Région a inscrit la prévention des inondations au Contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 (pour lequel l'Etat apporte 65 M€ et l'Europe 30 M€) et au Contrat de projets interrégional Plan Rhône. En 2006, la **Région a créé l'Observatoire régional des Risques Naturels (ORN)** qui associe les principaux acteurs régionaux de la prévention des risques naturels à l'échelle régionale (Etat, collectivités, experts techniques), pour informer populations et élus.

Blog PCS & Résilience 21 décembre 2011 www.laregion-risquesnaturels.fr

BRETAGNE : les collectivités signent deux chartes

Lors du 13ème Carrefour des gestions locales de l'eau, 25 collectivités bretonnes ont signé la charte d'adhésion au Pacte d'Istanbul, accord non contraignant qui invite les élus de collectivités du monde entier à formuler un engagement pour la gestion des ressources en eau. Ce fut également l'occasion pour 11 présidents de Commissions Locales de l'Eau (CLE) de signer la « Charte des espaces côtiers bretons » qui a pour objectif le développement d'actions cohérentes pour permettre un développement durable du littoral.

Localtis.info, mercredi 25 janvier 2012

3 nouvelles Sirènes pour veiller sur les eaux de la lagune de THAU

Les premières Sirènes installées en 2009 ont permis d'évaluer l'impact des activités humaines sur la qualité des eaux, d'identifier la provenance de pollutions et donc de pouvoir les résorber. THAU Agglo va procéder à l'installation de **3 nouvelles sirènes qui auront pour mission de mesurer en continu la qualité des eaux.** En 2012, 5,8 M€ seront investis sur le territoire dont 1,5M€ pour le Contrat Qualité pour la lagune de Thau et 80 M€ seront investis d'ici 2020, notamment pour la nouvelle station d'épuration de SETE.

La lettre d'information du site de Thau agglo, mardi 10 janvier 2012

Lido de Sète à Marseillan : des drains sous le sable pour freiner l'érosion

Ce procédé Ecoplage, qui a déjà donné des résultats probants sur les plages de SAINT-RAPHAËL et de SAINTE MAXIME (Var), ou encore aux SABLES D'OLONNE (Vendée), consiste à enterrer 2 mètres sous le sable, 4 rangées de drains qui seront reliés à un collecteur puis à une station de pompage rejetant l'eau récupérée à la mer, au niveau de la première digue. **C'est la première fois que ce système** qui permet d'assécher la plage et de favoriser sa **stabilisation est testé en Méditerranée** sur un linéaire aussi long et aussi frontal, puisqu'à Sète, la zone test va s'étendre sur 700 mètres pour un coût d' 1,1 M€. A l'automne prochain, Thau agglo expérimentera également un atténuateur de houle (Géotube), immergé à 300 m des côtes.

La lettre d'information Thau agglo, 27 janvier 2012

Le projet de parc national des Calanques enfin adopté

L'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public (GIP) des Calanques a adopté ce 20 janvier, à une large majorité, le projet du parc national des Calanques. Le dossier doit être examiné pour avis consultatif par le Conseil national de la protection de la nature, puis par le Conseil interministériel des parcs nationaux. **Le ministère de l'Ecologie devra ensuite instruire et transmettre le dossier au Conseil d'Etat pour un ultime contrôle avant la promulgation, par le Premier ministre, du décret de création.**

Localtis.info, vendredi 20 janvier 2012

Parcs naturels régionaux et parcs naturels marins : modification de la procédure de classement

Le décret apporte des modifications à la procédure de classement des Parcs Naturels Régionaux (PNR) et précise que **les périmètres des PNR, qui peuvent désormais s'étendre en mer, ne peuvent se superposer à ceux des Parcs Naturels Marins (PNM).** Le décret apporte des précisions sur la procédure de création ou d'extension des PNM, confiée par les ministres chargés de la protection de la nature et de la mer au préfet maritime et au préfet de département intéressés. Lorsque **le projet concerne plusieurs façades maritimes** métropolitaines ou plusieurs départements, le Premier ministre désigne des **préfets coordonnateurs.**

Décret n° 2012-83 du 24 janvier 2012 relatif aux parcs naturels régionaux et portant diverses dispositions relatives aux parcs naturels marins et aux réserves naturelles ; JORF n°0022 du 26 janvier 2012

Transfert des premiers phares au Conservatoire du littoral

Le phare du Stiff, situé sur l'île d'OUESSANT et celui de SENESOTA, en Corse du Sud, vont être repris par le Conservatoire du littoral, rénovés et rendus accessibles au public. Les travaux envisagés sont estimés à 1 million d'euros pour chacun des phares transférés. Un amendement déposé au projet de loi de Finances par le député Jérôme BIGNON, a été adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 2 décembre 2011 ; il vise à **augmenter le droit annuel de francisation des navires afin de permettre de financer les rénovations.**

Les Echos, lundi 26 décembre 2011, p.6

Energies marines : l'AQUITAINE et la BRETAGNE unissent leurs forces

Les deux Régions, qui sont à l'origine de la création de pôles de compétitivité et de clusters dans les énergies marines, **ont signé une déclaration commune**, lors de la première édition de la convention internationale des énergies marines renouvelables (EMR), Thétis-EMR, **visant à renforcer la synergie entre leurs territoires**

afin de promouvoir cette nouvelle filière industrielle. Isabelle THOMAS, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne en charge de la mer et de la protection du littoral, a annoncé que **BREST accueillera la deuxième édition de Thétis-EMR en 2013, avec le soutien de la région Bretagne, de Brest métropole océane et du département du Finistère.**

Localtis.info, vendredi 13 janvier 2012

Appel d'offre éolien offshore : 10 projets sont déposés

Plusieurs consortiums ont répondu à l'appel d'offres portant sur l'implantation de cinq champs éolien offshore en Manche et en Atlantique. **Cinq sites ont été sélectionnés** : celui du **TREPORT** où seul le consortium GDF Suez-Vinci-Areva-E-On a répondu ; celui de **FECAMP** où le consortium de GDF Suez est concurrencé par celui mené par EDF Energies Nouvelles avec le Danois Dong et le développeur WPD Offshore ; celui de **COURSEULLES-sur-MER** où les deux consortiums précités sont également en concurrence ; celui de **SAINT-BRIEUC** pour lequel GDF Suez s'est associé à l'Allemand Siemens, Areva à l'énergéticien espagnol Iberdrola et EDF-EN au développeur breton Nass&Wind, ainsi qu'Alstom et Dong. Ces deux derniers consortiums postulent également sur le **site du banc de GUERANDE. Le choix des lauréats sera connu en avril et ils auront ensuite 18 mois pour approfondir leurs études de faisabilité.**

Meretmarine.com, 12 janvier 2012 et circulaire du 23 décembre 2011, MEDDTL

Certaines installations en mer dispensées de formalité au titre du Code de l'urbanisme

Pris en application de la loi Grenelle 2, le décret détermine les installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable dispensées de toute formalité au titre du Code de l'urbanisme en raison de leur nature et de leur implantation en mer. Sont concernées les installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable, y compris leurs ouvrages de raccordement aux réseaux publics d'électricité, notamment les éoliennes, les hydroliennes, les installations houlomotrices et marémotrices ainsi que celles utilisant l'énergie thermique des mers. Les installations ainsi visées demeurent toutefois soumises aux règles régissant l'occupation du domaine public maritime.

Décret n° 2012-41 du 12 janvier 2012 relatif aux installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable, JORF n°0012 du 14 janvier 2012

La BRETAGNE demande un remorqueur de sauvetage pour le golfe de GASCOGNE

Suite à l'échouement du vraquier TK Bremen sur la côte morbihannaise, le 16 décembre 2011, la région Bretagne a demandé à l'Etat de positionner un remorqueur d'assistance et de sauvetage dans le golfe de Gascogne, désormais dépourvu de moyens de remorquage depuis le départ de l'Abeille Languedoc du port de LA ROCHELLE.

Meretmarine.com, lundi 2 janvier 2012

Partenariat entre l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et l'IRSTEA

Ce nouvel accord-cadre de quatre ans vise à **renforcer la recherche sur l'eau et les milieux aquatiques, avec un financement global de 2 millions d'euros, apporté à 50% par l'Agence de l'eau.** L'accord prévoit quatre domaines privilégiés de recherche : les effets du changement climatique, l'évaluation des quantités d'eau disponibles sur le bassin, domaines pour lesquels il faut affiner la grille géographique des connaissances, l'évaluation économique des coûts et des bénéfices des opérations de restauration de l'état des eaux et des milieux et l'évaluation des effets sur les rivières et les lacs des différentes pressions subies (pollution, déformation physique...).

www.environnement-online.com, 30 janvier 2012

Pollution de la Loire: Total condamné à 300.000 euros d'amende

La société Total a été condamnée par le tribunal correctionnel de SAINT-NAZAIRE à 300.000 euros d'amende pour « pollution des eaux », après la fuite de fuel de sa raffinerie de DONGES en 2008 qui avait pollué l'estuaire de la Loire. En revanche, les réparations pour préjudice écologique demandées par certaines associations parties civiles ont été rejetées. Le Conseil général de VENDEE et la Région des PAYS de LOIRE se sont vus accorder 50.000 euros chacun au titre du préjudice moral, la Ligue de protection des oiseaux (LPO), FNE et la commune de La PLAINE SUR MER, 20.000 euros chacune.

Localtis.info, Meretmarine.com, mercredi 18 janvier 2012

Définition et organisation de la mission de surveillance du trafic maritime

Cette mission, relevant du ministre chargé de la Mer, exercée par les Centre Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS), sous l'autorité opérationnelle des préfets maritimes, se définit par **le suivi du trafic maritime, le service de trafic maritime côtier**, les CROSS observant en permanence l'état du trafic et en informent régulièrement les navires (conditions de circulation, conditions météorologiques, dangers, etc.) ; **le service d'assistance maritime** car les CROSS assurent la réception et la transmission des informations en cas d'incident ou d'accident susceptibles de porter atteinte à la sécurité du navire, de son équipage ou de la navigation ou au milieu marin. En cas d'assistance, ils sont chargés d'assurer la coordination des opérations.

Décret n° 2011-2108 du 30 décembre 2011 portant organisation de la surveillance de la navigation maritime ; JORF n°0303 du 31 décembre 2011

Adoption de la loi relative à Voies Navigables de France

La loi prévoit le regroupement, au 1er janvier 2013, des actuels salariés de VNF et des agents des services Déconcentrés de l'État au sein d'un **nouvel établissement public administratif de l'État** et lui assigne un objectif général de promotion du report modal vers la voie d'eau. Désormais, il est chargé de la **gestion hydraulique des**



voies et de la mission de sauvegarde de l'environnement. En outre, il est autorisé à exploiter l'énergie hydraulique, procéder à des opérations d'aménagement et de construction et créer des filiales ou prendre des participations dans des sociétés (disposition d'application immédiate). Enfin, le personnel de VNF assermenté est habilité à constater les infractions à la navigation.

Loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France, JORF n°0021 du 25 janvier 2012 page 1377

OUTRE MER

Réforme des ports d'Outre-mer : adoption du projet de loi par le Sénat le 25 Janvier 2012

Ce projet de loi, auquel est appliquée la procédure accélérée, a été adopté en première lecture par les députés en décembre 2011. Il a pour objet de permettre aux ports d'outre-mer de FORT-DE-FRANCE (Martinique), DEGRAD-DES-CANNES (Guyane), PORT-REUNION (La Réunion), concédés aux chambres de commerce et d'industrie et au port autonome de la GUADELOUPE, de mieux répondre aux exigences de performance et de compétitivité imposées par l'évolution du commerce maritime international et à la concurrence avec les ports étrangers, et de contribuer au développement de l'économie locale.

Leur gouvernance est modernisée et renforce la représentation des collectivités et des consommateurs ; un conseil de coordination interportuaire de la zone Caraïbes est institué.

www.senat.fr ; le courrier des maires du 27 janvier 2012

LA REUNION : une aide financière de la SAPMER pour les sauveteurs réunionnais

L'armement à la pêche réunionnais (SAPMER) a signé avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) **une convention de partenariat au travers de laquelle il va aider l'association à financer, à hauteur de 25.000 euros, la construction de deux nouvelles vedettes destinées à LA REUNION.** Cette aide permettra, avec le soutien des collectivités publiques et d'autres entreprises privées, de compléter le financement de la SNSM pour **renover les outils d'assistance en mer sur les côtes réunionnaises**, mais elle doit encore être complétée par d'autres financements puisque la mise en chantier des deux nouveaux bateaux représente un investissement de 1.1 million d'euros.

Meretmarine.com, jeudi 5 janvier 2012

MARTINIQUE : les stations nautiques accueillent deux courses transocéaniques

Après avoir accueilli la transat en solitaire BENODET-MARTINIQUE au printemps 2011, FORT DE FRANCE réaffirme sa vocation nautique, en accueillant Le Grand Prix del Atlantico, régates réservée aux amateurs.

La Station Nautique du MARIN, qui fut la première des cinq stations d'Outre-mer à intégrer le réseau France Station Nautique s'apprête, elle, à recevoir La Transquadra et à prendre en charge l'arrivée d'une centaine d'unités.

[France Station Nautique - Communiqué de presse du 12 octobre 2011](#)

GUADELOUPE : le trafic portuaire guadeloupéen en forte hausse en 2011

Le Port Autonome de la Guadeloupe (PAG) a enregistré son troisième meilleur score historique en tonnage avec 3.4 millions de tonnes de marchandises traitées, ce qui représente une hausse de 7.9% par rapport à l'année 2010 et un bilan 2011 stable en ce qui concerne le trafic de passagers. L'an dernier, le PAG a consacré 11 millions d'euros d'investissements pour moderniser ses installations portuaires.

Meretmarine.com, 20 janvier 2012

MAYOTTE et la Ville de PARIS signent une convention de coopération

Daniel ZAIDANI, président du Conseil général de Mayotte et Bertrand DELANOE, maire de PARIS, ont signé le 24 janvier 2012, cette convention de partenariat afin de permettre des échanges dans les domaines administratifs, sociaux, économiques, culturels et sportifs pour aider ce jeune département qui connaît une crise sociale sévère.



PORTS TRANSPORTS PLAISANCE

Les ports du HAVRE, ROUEN et PARIS se réunissent au sein d'un Groupement d'Intérêt Economique

Le GIE, qui portera le nom de Haropa, un sigle composé des deux premières lettres de chaque port, a été créé pour mutualiser une partie de leurs moyens, présenter une offre commune et permettre à ces trois ports qui, ensemble, constituent le cinquième pôle portuaire européen, avec un trafic maritime et fluvial de 130 millions de tonnes, d'être lisibles sur la scène nationale et internationale. Le GIE développera ses activités dans les domaines de la communication, de la stratégie, de la desserte et du commercial et sa gouvernance sera confiée à un conseil d'administration dont la présidence sera assurée à tour de rôle par l'un des directeurs de port, à chaque fois pour une durée d'un an.

Le Parisien.fr, jeudi 19 janvier 2012

Trophée Jules VERNE : un nouveau record pour Loïck PERON

45 jours, 13 heures, 42 minutes et 53 secondes, c'est le temps qu'il a fallu à Loïck PEYRON et ses 13 équipiers pour parcourir le tour du monde à la voile en équipage et battre le précédent record de près de trois jours.

Le Monde, lundi 9 janvier 2012

La Région LANGUEDOC-ROUSSILLON relance ses ports

Depuis 2007, la région Languedoc-Roussillon a décidé de relancer ses quatre ports, réunis au sein de l'Etablissement Public Régional (EPR) **Port Sud de France**. Plus de 500 millions d'euros investis jusqu'en 2015 à **SETE, PORT-LA-**

NOUVELLE, PORT-VENDRES et au port fluvial de L'ARDOISE sur le Rhône. A SETE, des appels d'offres viennent d'être lancés pour la construction d'une nouvelle aire de carénage, la réhabilitation de la criée (premier port de pêche de la Méditerranée avec 4.000 tonnes pour 15 millions d'euros de chiffre d'affaires) et la construction d'une nouvelle gare maritime (40 millions d'euros) à l'horizon 2016. Le transfert de l'activité pêche à FRONTIGNAN devrait permettre la création de 1.600 anneaux de plaisance à SETE qui s'ajouteront aux 400 existants.

www.lesechos.fr, mercredi 4 janvier 2012

PECHE

VENDEE : une bonne année 2011 pour la pêche aux SABLES D'OLONNE

Le pôle maritime de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vendée a diffusé les résultats globaux de l'activité de pêche des 4 criées du département : les SABLES D'OLONNE, SAINT GILLES CROIX DE VIE, L'ILE D'YEU et l'HERBAUDIÈRE (NOIRMOUTIER), qui totalisent 12 679 tonnes (+3%) pour 62.7 millions d'euros (22%). Grâce aux navires transformés pour pratiquer la senne danoise, **la criée des SABLES D'OLONNE conforte sa place de première criée du sud de la Loire, avec 6587 tonnes et 34.4 millions de chiffre d'affaires, ce qui la positionne à la quatrième place des criées françaises.**

Le Marin, vendredi 13 janvier 2012, p.15

Pêche durable : l'écolabel des produits de la pêche maritime

Le décret précise les modalités d'élaboration et de contrôle du label conformément à l'article L. 644-15 du code rural et de la pêche maritime. Il fixe les conditions que doivent remplir les produits de la pêche pour bénéficier de l'écolabel, détaille les procédures de certification et de contrôle des producteurs et opérateurs de l'aval de la filière et définit le rôle des organismes certificateurs. **Le texte institue la Commission de l'écolabel des produits de la pêche maritime, placée auprès du directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer).**

Décret n° 2012-104 du 27 janvier 2012 relatif à l'écolabel des produits de la pêche maritime ; JORF n°0024 du 28 janvier 2012

Politique Commune des Pêches (PCP) : le Conseil Economique Social et Environnemental élabore des préconisations

L'année 2013 sera marquée par l'entrée en vigueur d'une nouvelle PCP. Saisi par le gouvernement français fin juillet 2011, la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation du Conseil économique, social et environnemental (Cese) a élaboré différentes préconisations destinées à **développer les connaissances sur l'état des ressources afin de mieux protéger et gérer celles-ci, à améliorer la rentabilité économique du secteur et à prévenir les conséquences sociales de la réforme.** Enfin, il souhaite qu'une **attention particulière soit portée sur la situation des régions ultramarines.**

<http://www.lecese.fr/travaux-publies/la-future-politique-commune-des-peches>

TOURISME ET CULTURE

Bilan définitif de l'hôtellerie de plein air en 2011

Malgré des conditions climatiques parfois défavorables, **la fréquentation des hébergements de plein air a enregistré un nouveau niveau record en 2011 avec 106,8 millions de nuitées, soit une progression de + 2,8% par rapport à la saison 2010**, ce qui résulte essentiellement de la progression importante de la fréquentation de la clientèle française (+4,1%). L'enquête fait également un **bilan contrasté selon les régions :**

- **les campings du littoral méditerranéen enregistrent une hausse de + 5,1% de leur fréquentation et les campings du littoral de la Manche et de la Mer du Nord, une baisse de 1,3%.**

Veille info tourisme, mardi 24 janvier 2012 ;

« Résultats définitifs de l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air (EFHPA) pour l'année 2011 » Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services.

Rapport sur la médiation de l'hôtellerie en GUADELOUPE et MARTINIQUE

La mission de médiation a observé les **difficultés financières de la filière touristique en GUADELOUPE et MARTINIQUE sur une période de six mois et a visité 103 établissements.**

Le rapport contient une présentation de la situation générale de l'hôtellerie et fait part de propositions sur le management des hôtels, l'amélioration des procédures, le préfinancement des travaux de rénovation, la mise aux normes, la mise en place de moratoires sur les dettes sociales, le maintien des taux actuels pour les aides à finalité régionale, la défiscalisation, la priorité de la dimension environnementale du tourisme, la promotion des destinations, le soutien prioritaire de certaines actions spécifiques comme la croisière, la plaisance ou le tourisme d'affaires.

Veille info tourisme, mardi 24 janvier 2012

TOULON : une programmation ambitieuse pour le nouveau théâtre La LIBERTE

Depuis plusieurs mois, TOULON propose une nouvelle offre culturelle en plus de son magnifique opéra. En effet, cette agglomération de 450 000 habitants ne disposait pas encore de Scène nationale de théâtre et ce manque est enfin comblé depuis septembre 2011 avec l'ouverture du **nouveau Théâtre La Liberté**, sur la grande place de la Liberté ; le norvégien Jon FOSSE sera prochainement à l'affiche dans une mise en scène de Frédéric GARBE ; avis aux amateurs !

www.THEATRE-LIBERTE.FR

JURIDIQUE

L'article L.600-1 du Code de l'Urbanisme est applicable aux Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

Le Conseil d'Etat a jugé que les PPRN « constituent des documents qui, élaborés à l'initiative de l'Etat, ont pour objet de définir des zones exposées à des risques naturels à l'intérieur desquelles s'appliquent des contraintes d'urbanisme importantes et ont ainsi pour effet de déterminer des prévisions et des règles opposables aux personnes publiques ou privées au titre de la délivrance des autorisations d'urbanisme qu'elles sollicitent ; que, par suite, les plans de prévention des risques naturels constituent des documents d'urbanisme, au sens de l'article L.600-1 du code de l'urbanisme ». Le Conseil d'Etat a donc estimé qu'il n'était pas possible d'invoquer, par la voie de l'exception, l'illégalité pour vice de forme ou de procédure d'un tel document, que dans un délai de six mois à compter de sa prise d'effet.

CE 30 décembre 2011, M.Vacher, req. n°324310

AJDA, 16 janvier 2012, p.6, n°1/2012

Etude d'impact en matière de nuisances sonores

Décision de la Cour administrative d'appel de NANCY : un permis de construire trois éoliennes a été annulé en raison de l'insuffisance de l'étude d'impact pour le voisinage.

Actu - Environnement, 25 janvier 2012

APPEL d'OFFRES "Quels Littoraux pour demain ?" de la Fondation de France

Destiné au financement de projets de recherche, dans le cadre de son programme Environnement, sur le thème « Comment les acteurs du littoral peuvent-ils se construire une vision et des représentations de l'avenir fondées sur des scénarios contrastés et une échelle territoriale pertinente, en prenant en compte différentes temporalités et dans une perspective de milieux évolutifs ? ». L'objectif est de soutenir des propositions, des perspectives, des scénarios, des outils et des méthodes qui soient diffusés auprès des acteurs et gestionnaires (pêcheurs, professionnels du tourisme, conchyliculteurs, décideurs locaux etc.).

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site <http://www.fondationdefrance.org> et devra être retourné avant le 30 avril 2012.



APPEL à Projets "PRIX BATEAU BLEU 2012"

L'objectif de ce concours, organisé par la Fédération des Industries Nautiques, est d'encourager, dans le secteur nautique, la Recherche et le Développement de nouvelles technologies, protectrices de l'environnement.

Peuvent concourir tous les projets ou concepts de solutions innovantes et pertinentes pour diminuer l'impact sur l'environnement. Les projets peuvent concerner l'eau douce (potable ou non), les eaux grises (eaux de vaisselle, de douche, de lavage...) ou les eaux noires (eaux de rejet des toilettes).

Thème du Prix Bateau bleu 2012 :

« LA GESTION DES EAUX A BORD : PRODUCTION, ECONOMIE, TRAITEMENT, RECYCLAGE »

Les candidats sont invités à adresser leur dossier de candidature avant le 30 septembre 2012.

Le lauréat se verra remettre un prix de 20 000 € lors du Nautic, Salon Nautique de Paris 2012, du 7 au 16 décembre. <http://www.fin.fr>



A LIRE

- **Rapport 2010 du délégué aux risques majeurs**

Direction générale de la prévention des risques ; Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

- **Conservation du littoral : de la limitation de l'urbanisation à la préservation de la biodiversité**

Le Point sur ; Commissariat Général au Développement Durable ; Service de l'Observatoire et des Statistiques ; n°108 ; janvier 2012

- **Le financement de la gestion des ressources en eau en France** (actualisation de janvier 2012)

Commissariat Général au Développement Durable, Études et documents - Numéro 62 - Janvier 2012

- **L'évaluation préliminaire des risques d'inondation : première étape de la mise en œuvre de la directive inondation**

Direction Générale de la Prévention des Risques ; Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

- **La fréquentation des sites et événements touristiques**

Actualisation des données à 2010 disponible via le portail : www.atout-france.fr

- **Bilan de l'hôtellerie de plein air, saison 2011**

Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services, Janvier 2012

- **La future politique commune des pêches, Joëlle PREVOT-MADERE, 2012**, avis du CESE, Les éditions des Journaux Officiels



FEVRIER 2012

Les Mardis de la mer et des Français

« Mer et Enseignement »

par Jean-Michel BLANQUER, Directeur général de l'enseignement scolaire,
et Henri LEGOHEREL, de l'Académie de Marine, ancien Recteur d'Académie

Mardi 14 février 2012- 17h30-19h30 - Entrée libre à l'Institut Catholique de **PARIS**

Séminaire technique sur les "SCOT littoraux et le Grenelle de la Mer",

consacré à la prise en compte des risques littoraux organisé la DGALN

Mardi 14 février 2012 à La Défense, **PARIS**



Journée de formation et d'échanges d'expériences sur le Scot à volet maritime,

Organisée par l'ANEL avec le concours des experts LittOcéan.

Jeudi 16 février 2012, de 10h à 17h à l'Assemblée Nationale, à **PARIS**

MARS 2012

Les Journées de la Recherche de l'IGN

Jeudi 8 et **ven**dredi 9 mars 2012 à **SAINT MANDE**

6ème Forum mondial de l'eau

Du **12 au 17 mars 2012** à **MARSEILLE**



Les Mardis de la mer et des Français

« Les terres françaises du fond des mers, enjeux et perspectives du projet Extraplac »

par Elie JARMACHE Chef de la délégation française à la Commission des limites du plateau continental
et Walter ROEST, Chef du projet scientifique plateau continental à l'IFREMER

Mardi 13 mars 2012, 17h30-19h30 - Entrée libre à l'Institut Catholique de **PARIS**

Journée mondiale de l'eau

Jeudi 22 mars 2012

Les Mardis de la mer et des Français

« Conquête des pôles et routes du pôle nord »

par Philippe LOUIS-DREYFUS, Président de Louis-Dreyfus Armateurs, Administrateur de l'IFM
et Paul TREGUER, Président de l'Europôle Mer

Mardi 27 mars 2012, 17h30-19h30 - Entrée libre à l'Institut Catholique de **PARIS**

6èmes rencontres nationales activités portuaires et développement durable

Mercredi 28 et **jeu**di 29 mars 2012, Atlantia Palais des Congrès, **La BAULE**

Colloque "Interdiction des rejets en mer : quelle pêche pour demain ?"

Vendredi 30 mars 2012, à Nausicaa, Centre national de la mer, **BOULOGNE-SUR-MER**

